

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 avril 2021 par conférence web.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### SONT ABSENTS(ES) :

Madame Johanne Anderson conseillère, Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Louis Cimon conseiller

#### 2021-04-144 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 2021-04-145 APPUI POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN VERS SAINT-CONSTANT.

CONSIDÉRANT que le transport collectif dans l'axe est-ouest est depuis longtemps une priorité pour les citoyens de la région;

CONSIDÉRANT qu'avec l'arrivée du cégep et l'implantation de la nouvelle antenne universitaire à Saint-Constant, il devient de plus en plus évident de trouver des solutions à court terme, permettant aux étudiants de se déplacer en transport en commun;

CONSIDÉRANT que toute la population bénéficierait également d'un service vers Saint-Constant et par le fait même vers le train de banlieue;

CONSIDÉRANT que la députée de la circonscription de Châteauguay travaille avec différents partenaires afin de mettre en place le projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil appuie la mise en place d'un service de transport en commun vers Saint-Constant.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 2021-04-146 REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MERCIER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH ROUSSILLON-EST.

CONSIDÉRANT le retrait de monsieur Martin Laplaine, conseiller municipal à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation Roussillon-Est;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Stéphane Roy, conseiller municipal, à titre de membre du Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation Roussillon-Est;
- QU'en cas d'absence de monsieur Roy, que madame Judith Prud'homme, conseillère municipale, soit nommée à titre de substitut.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-04-147 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-985 RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE AU PARC LOISELLE ET DÉCRÉTANT À CETTE FIN UN EMPRUNT.**

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 2020-985 ordonnant la construction d'une patinoire réfrigérée au parc Loiselles et décrétant à cette fin un emprunt sera adopté à une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2021-04-148 AVIS DE MOTION POUR ADOPTER UN RÈGLEMENT ORDONNANT LES TRAVAUX PALLIATIFS DE RESURFAÇAGE DU BOUL. SALABERRY EST ET OUEST ET LE RANG SAINT-CHARLES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À CETTE FIN.**

Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement ordonnant les travaux palliatifs de resurfaçage du boul. Salaberry Est et Ouest ainsi que le rang Saint-Charles et décrétant un emprunt à cette fin sera adopté à une séance ultérieure;

- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2021-04-149 AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE. RESURFAÇAGE DU BOUL. SALABERRY EST ET OUEST ET RANG SAINT-CHARLES.**

CONSIDÉRANT les modalités d'application 2021-2024 du Ministère des Transports quant au dépôt d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 2 par la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon une estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE monsieur Michel Brousseau ing, Directeur des travaux publics et du génie soit autorisé à présenter pour et au nom de la Ville de Mercier les documents requis par le Ministère des Transports pour faire une demande d'aide financière du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération pour des travaux admissibles;
- QUE ce Conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-04-150 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2020-20-TP - CONVERSION DES LUMINAIRES DE RUES À LA TECHNOLOGIE DEL.**

CONSIDÉRANT que le 2 décembre 2020, la direction du greffe a procédé à un appel d'offres par voie d'appel d'offres public pour la conversion des luminaires de rues à la technologie DEL;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 22 février 2021 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que 11 soumissions ont été reçues soit :

- Paul Bouchard électrique inc. :	177 806.90 \$ à l'exclusion des taxes
- Énergère électrique inc. :	221 022.99 \$ à l'exclusion des taxes
- Pierre Brossard (1981) ltée :	231 877.36 \$ à l'exclusion des taxes
- Poulin électrique inc :	240 790.00 \$ à l'exclusion des taxes
- Neoelect inc :	258 323.34 \$ à l'exclusion des taxes
- Installume inc.:	265 789.15 \$ à l'exclusion des taxes
- Groupe Thermo-lite inc. :	296 684.89 \$ à l'exclusion des taxes
- Groupe SGM inc. :	336 842.00 \$ à l'exclusion des taxes
- Michel Guimond entrepreneur électricien ltée. :	353 116.50 \$ à l'exclusion des taxes
- Bruneau électrique inc. :	428 179.40 \$ à l'exclusion des taxes
- Le groupe DR électrique inc. :	454 820.90 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la société Paul Bouchard électrique inc. a fourni la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du greffe et de la direction des travaux publics et du génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la conversion des luminaires de rues à la technologie DEL à la société Paul Bouchard électrique inc., pour un montant de 177 806.90 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée au règlement 2019-983.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-04-151 OCTROI DE CONTRAT. SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE.**

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée par la direction du greffe en date du 3 mars 2021;

CONSIDÉRANT que la date limite pour soumettre une soumission était le 22 mars 2021 à 11 h;

CONSIDÉRANT que la société MDTP atelier d'architecture inc. s'est avérée être le plus bas soumissionnaire, mais que cette dernière n'était pas conforme puisqu'elle ne répond pas à l'ensemble des items demandés au bordereau des prix dans le document de demande de prix;

CONSIDÉRANT que, le 6 avril 2021, la société Savard Architecte inc. s'est désistée;

CONSIDÉRANT que la société MDTP atelier d'architecture inc. s'avère donc être le seul soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat de services professionnels pour la réfection partielle de la bibliothèque à la société MDTP atelier d'architecture inc., pour un montant de 13 900 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE les autres travaux demandés fassent l'objet d'un appel d'offres ultérieur;
- QUE cette dépense soit imputée à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-04-152 OCTROI DU CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2021-09-TP - TONTE DE GAZON ET FAUCHAGE DES HAUTES HERBES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MERCIER.**

CONSIDÉRANT que le 24 mars 2021, la direction du greffe a procédé à un appel d'offres par voie d'appel d'offres public pour des travaux de tonte de gazon et fauchage des hautes herbes sur le territoire de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 13 avril 2021 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit :

Fermes D. Vinet & Fils inc. :	1 an : 74 600.00 \$ à l'exclusion des taxes
	3 ans : 223 800.00 \$ à l'exclusion des taxes
	5 ans : 373 000.00 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la seule soumission déposée s'est avérée être conforme;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont moins élevés de 8.9 % que l'estimation qui en avait été faite;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et du génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la tonte de gazon et le fauchage des hautes herbes sur le territoire de la Ville de Mercier à la société Fermes D. Vinet & Fils inc., pour l'option 5 ans, pour un montant de 154 000 \$ à l'exclusion des taxes, soit 74 600 \$ par année à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires suivants (par année) : 02-210-00-522 (622,03 \$), 02-220-00-522 (232,15 \$), 02-320-00-522 (36 685,13 \$), 02-413-00-522 (60,69 \$), 02-414-00-522 (6 820,52 \$), 02-415-00-522 (13 179,48 \$) et 02-701-50-499 (17 000,00 \$).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-04-153 OCTROI DE CONTRAT. DEMANDE DE SOUMISSIONS 2021-12-TP - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX.**

CONSIDÉRANT que le 24 février 2021, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour le contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 5 mars 2021 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues soit :

- Qualilab Inspection inc.
- Solmatech inc.

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT les pointages établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la société Qualilab Inspection inc., pour un montant de 20 702.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense, selon les différents projets, soit imputée aux postes budgétaires suivants :
  - Réfection des bordures et trottoirs (7 194.00 \$ à l'exclusion des taxes) soit financé à même le poste 02-320-00-521
  - Construction d'une patinoire réfrigérée (4 933.50 \$ à l'exclusion des taxes) soit financé à même le programme d'aide financière PAFIRS
  - Bornes de recharge (1 336.50 \$ à l'exclusion des taxes) soit financé à même le poste 02-320-00-411
  - Génératrice à l'Hôtel de Ville (1 567.50 \$ à l'exclusion des taxes) soit financé à même le règlement 2017-943
  - Accessibilité universelle à l'hôtel de ville (1 567.50 \$ à l'exclusion des taxes) soit financé à même le poste 02-320-00-411
  - Travaux publics (4 103.00 \$ à l'exclusion des taxes) soit financé à même le poste 02-320-00-411

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-04-154 OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC DES HIRONDELLES.**

CONSIDÉRANT que le 8 avril 2021, la direction du greffe a procédé à une demande de prix pour la réfection des terrains de tennis du parc des Hirondelles;

CONSIDÉRANT que la date limite pour soumettre une soumission était le 20 avril 2021 à 11 h;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit :

- Revêtement tennis Sud-Ouest inc. au montant de 20 000 \$ à l'exclusion des taxes;

CONSIDÉRANT que cette soumission s'est avérée être conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la réfection des terrains de tennis du parc des Hirondelles à la société Revêtement tennis Sud-Ouest inc., pour un montant de 20 000 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE la dépense soit financée à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-04-155 OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE D'UN CONTENANT DE TYPE TRANSROUTIER POUR LA COLLECTE PAR APPORT VOLONTAIRE DU VERRE.**

CONSIDÉRANT que le 8 avril 2021, la direction du greffe a procédé à une demande de prix pour la fourniture d'un contenant de type transroutier pour la collecte par apport volontaire du verre;

CONSIDÉRANT que la date limite pour soumettre une soumission était le 20 avril 2021 à 11 h;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit :

- Les Contenants Durabac inc. au montant de 16 352 \$ à l'exclusion des taxes;

CONSIDÉRANT que la soumission s'est avérée être conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la fourniture d'un contenant de type transroutier pour la collecte par apport volontaire du verre à la société Les contenants Durabac inc., pour un montant de 16 352.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée au poste 02-452-20-649 et financée via un virement budgétaire du poste 02-135-00-414.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-04-156 AUTORISATION DE SIGNATURE. ENTENTE ENCADRANT L'AMÉNAGEMENT ET L'UTILISATION DU DÉBARCADÈRE (ÉCOLE SAINT-JOSEPH)**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, Madame Lise Michaud, ainsi que le greffier, Me Denis Ferland, à signer pour et au nom de la Ville l'entente encadrant l'aménagement du débarcadère (école Saint-Joseph) avec le Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-04-157 ABOLITION D'UN POSTE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil abolisse un poste de journalier-chauffeur.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-04-158 ABOLITION DE POSTE. SECRÉTAIRE À LA DIRECTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil abolisse le poste de secrétaire à la direction du service de sécurité incendie.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-04-159 HONORAIRES. SOCIÉTÉ BÉLANGER SAUVÉ ET SOCIÉTÉ DESROSIERS JONCAS NOURAIÉ MASSICOTTE**

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil acquitte les honoraires de la société Bélanger Sauvé et notamment de Me Pierre Moreau, ainsi que la société Desrosiers Joncas Nouraié Massicotte et notamment de Me Michel Massicotte, dans le cadre du dossier 760-36-000829-211 de la Cour supérieure et du dossier 760-26-013498-203 de la Cour du Québec.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 30.*

*La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 30.*

**2021-04-160 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 32.

**ADOPTÉE à l'unanimité**